

Note aux entreprises RGE titulaires d'une qualification QUALIBAT 3511/3512

24 MARS 2015

Votre entreprise est **RGE** et est titulaire d'une qualification fourniture et pose de menuiseries extérieures **3511 ou 3512**.

Vous trouverez ci-après une note QUALIBAT ayant pour objectif de rappeler le **contenu technique du référentiel** de ces qualifications et d'informer des **points de vigilance** à prendre en compte dans la perspective des **audits RGE**.

Conformément au référentiel de qualification fourniture et pose de menuiseries extérieures 3511 ou 3512 **les menuiseries mises en œuvre doivent bénéficier :**

- **D'une démarche qualité validant la conformité de leur conception aux exigences du NF DTU 36.5 partie 1-2 (CGM) ;**

ET PROVENIR :

- **soit d'une entreprise qualifiée QUALIBAT en fabrication et pose (qualification 352)**
- **soit d'une entreprise titulaire d'une démarche qualité produit**

Les démarches qualité produit répondant aux exigences ci-dessus sont :

- NF fenêtres (fenêtres bois, fenêtres alu RPT, fenêtres PVC)
- Menuiseries 21 (fenêtres bois)
- Face (fenêtres bois)
- LABEL fenêtréalu (fenêtres alu RPT)
- Dossier technique du fabricant pour les portes d'entrée bois, alu, PVC